

RISQUES SPECIAUX

Proposition d'assurance des implants Cochléaires Contrat de groupe GENERATION COCHLEE

Intermédiaire : Agence n 496406

Agence PAU VERDUN
17 Allée Lamartine -64000 PAU

Nom et prénom du responsable légal :

 17 Allée Lamartine -64000 PAU
 Tel : 05.59.27.81.30

 Mail : pau.verdun@allianz.fr
 N°ORIAS : 17006023 et 18007301

LE PROPOSANT

Adresse:
Téléphone : Email :
Nom et prénom de l'assuré, porteur de l'appareil :
Date de naissance :

Le contrat ALLIANZ garantit la partie interne/externe de votre (vos) matériel(s)en cas de dommages matériels résultant :

D'incendie
De vol
De cause accidentelle
De perte de votre appareil

COMMENT S'EXERCE NOTRE GARANTIE?

Sans franchise, ni vétusté.

FRANCHISE : Somme restant à la charge de l'assuré en cas de sinistre.

VETUSTE: Abattement mesurant la dépréciation de l'objet par rapport à un objet neuf.

En cas de sinistre aucune avance de frais, règlement direct au fabricant.

Nous prenons en charge l'intégralité du montant des dommages (sauf les consommables). L'indemnité est évaluée sur la base du matériel d'origine, appartenant à l'assuré au jour du sinistre. La prise en charge tiendra compte du prix du matériel à la date du dommage.



CE QUE NOUS NE POUVONS GARANTIR, EXCLUSIONS:

- -Les conséquences de l'usure, du défaut d'entretien, d'une mauvaise manipulation
- -Les frais d'entretien et de maintenance.
- -Les consommables de toute nature (piles et batterie et câble)
- -Les dommages entrant dans le cadre de la garantie légale du constructeur

NOS OPTIONS ET NOS TARIFS ANNUELS 2021

Options avec garantie de la partie interne

Nº2 Un processeur : 205,00 € N°4 Deux processeurs : 330,00 €

Règlement semestriel par chèque:

50% au 1^{er} Janvier date anniversaire du contrat. 50% au 1^{er} Juillet échéance intermédiaire.

L'adhésion à l'association (règlement annuel) est obligatoire pour bénéficier de ces tarifs ainsi que des conditions du contrat.

CHOIX DE L'OPTION (merci de cocher la case)		
J		
MATERIEL A COUVRIR		
ero de série :		
ero de série :		

Prise d'effet de votre contrat : à réception de votre demande, accompagnée du 1er règlement.

La première prime d'assurance dépend de l'option choisie et de la prise d'effet, voir tableau ci-joint.

Si votre processeur est activé depuis plus de 30 jours :

Veuillez nous fournir une attestation sur l'honneur, datée et signée, précisant que celui-ci est en votre possession à la date du....., que vous garantissez le bon fonctionnement du ou des processeurs.

<u>Pièces à joindre : deux photos (le recto et le verso) du matériel, ainsi que votre pièce d'identité.</u>

(Le prospect déclare ne pas avoir subi de sinistre au jour de la signature du présent document)











Le montant de la première prime d'assurance dépend de l'option choisie et de la date de début d'assurance souhaitée :

OPTION 1 : Partie externe et interne Unilatérale 205 € Annuel

Mois de souscription	Montant de la prime
Janvier ou Juillet	102,50€
Février ou Août	85,40€
Mars ou Septembre	68,32€
Avril ou Octobre	51,24€
Mai ou Novembre	34,16€
Juin ou Décembre	17,08€

OPTION 2 : Parties externes et internes Bilatérale 330 € Annuel

Mois de souscription	Montant de la prime
Janvier ou Juillet	165€
Février ou Août	137,50€
Mars ou Septembre	110€
Avril ou Octobre	82,50€
Mai ou Novembre	55€
Juin ou Décembre	27,5€

Exemples:

• Pour un démarrage de l'assurance option 1, demandé le 9 juin 2021, le montant de la première prime est égal à 17,08€.

Adressez un chèque de 17,08€ libellé à l'ordre de ALLIANZ.

• Pour un démarrage de l'assurance option 2, demandé le 21 septembre 2021, le montant de la première prime est égal à 110€.

Adressez un chèque de 110€ libellé à l'ordre de ALIIANZ.